

Le slovène est parlé dans l'extrême sud de la Carinthie, et le croate dans plusieurs zones isolées du Burgenland (il y a 27 communes où la majorité de la population parle croate). L'article 7 du traité de 1955 relatif à l'Etat autrichien prévoit l'emploi de deux langues officielles pour «la terminologie et les inscriptions topographiques» dans les circonscriptions administratives et judiciaires «où se trouvent des populations slovènes, croates ou mixtes». Toutefois, l'Autriche n'a pas encore promulgué les règlements d'administration publique nécessaires. En attendant, les noms des communes, agglomérations et parties d'agglomération ne sont officiellement écrits qu'en allemand, sauf dans les rares cas où il n'existe pas de graphie ou de terme allemand (voir également plus loin), par exemple «*Tihoja*» (agglomération) et «*Drazja vas*» (partie d'agglomération).

En ce qui concerne la graphie des noms de montagnes, de régions et d'entités hydrographiques, le Service topographique a la faculté d'établir les formes correctes. Les noms non allemands sont écrits selon les mêmes principes que les noms allemands. Le principe directeur est là aussi l'usage local. Dans les colonies croates du Burgenland, on emploie l'orthographe croate, tandis que dans la Carinthie méridionale, les noms slovènes sont orthographiés pour la plupart sans les signes diacritiques de l'alphabet slovène; les sons slovènes sont approximativement représentés au moyen du système d'écriture allemand. Cette pratique tient au fait que la Carinthie méridionale est depuis longtemps une région ethniquement mixte où des noms géographiques slovènes (d'ailleurs souvent les mêmes) sont employés dans les communes où l'on parle slovène, de même que dans les communes d'expression mixte ou allemande. D'ailleurs, si les noms de montagnes, régions et entités hydrographiques des communes d'expression slovène ou mixte étaient écrits selon l'orthographe slovène officielle, il en résulterait des différences gênantes de graphie avec la Nomenclature autrichienne en ce qui concerne les noms d'agglomérations ou de parties d'agglomération et avec le cadastre pour la plupart des exploitations agricoles isolées, car ces noms sont dans lesdites sources écrits presque exclusivement selon les règles de l'orthographe allemande.

Ce n'est que si un nom de montagne, de région ou d'entité hydrographique se compose de deux mots slovènes écrits séparément, dont l'un est un adjectif et l'autre un terme générique, que la graphie slovène s'applique sans exception, par exemple «*Tolsti vrh*» (grande montagne), «*Mrzli vog*» (bosquet froid), «*Goli vrh*» (montagne pelée), «*Mrzla gora*» (montagne froide), «*Dolga njiva*» (long champ), etc. Dans de tels cas, en effet il ne s'agit pas de noms propres dont le sens demeure souvent obscur même pour les populations de langue slovène, mais de constructions syntactiques slovènes aisément compréhensibles.

DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LA HONGRIE¹

Deux organismes s'occupent de la normalisation des noms géographiques dans la République populaire de Hongrie. Les formes officielles des noms administratifs (noms de département, d'arrondissement, de commune, de ville) se trouvent dans la nomenclature que publie régulièrement le Bureau central de statistique.

La forme officielle des noms autres que les noms administratifs est établie par le Comité des noms géographiques agissant dans le cadre de l'Office national de géographie et

¹ Le texte original de ce document a paru sous la cote E/CONF. 53/L.13.

VI

Tous les organismes compétents s'intéressent beaucoup à une normalisation plus poussée et l'Office fédéral d'étalonnage et de topographie pense que le meilleur moyen de parvenir à une solution définitive est de créer des commissions de toponymie dans tous les *Länder* sur le modèle de la Commission de toponymie du Vorarlberg.

VII

Outre les efforts accomplis par des organismes officiels, on peut mentionner les travaux du Comité permanent des noms géographiques (Ständiger Ausschub für geographische Namen) de Bad Godesberg (Allemagne), où l'Autriche et la Suisse sont représentées par deux membres chacune. Ce comité a pour but de contribuer à la normalisation des noms géographiques dans les pays de langue allemande. On ne peut pas considérer les résultats de ses travaux comme officiels ni semi-officiels; ils revêtent cependant une importance scientifique et pratique.

Au sujet de la normalisation des noms géographiques en Autriche, il convient de mentionner l'ouvrage intitulé *Duden, Wörterbuch geographischer Namen*, volume sur l'Europe (Mannheim 1966). Cette entreprise a été financièrement aidée par le Ministère fédéral autrichien de l'enseignement et scientifiquement secondée par l'Académie autrichienne des sciences.

La contribution de ce livre, qui contient environ 2 500 noms géographiques d'Autriche (dont 1 500 noms de lieu), à la normalisation des noms géographiques de ce pays peut être exposée de la manière suivante:

- a) Il établit pour les noms géographiques allemands des règles orthographiques détaillées qui sont strictement observées;
- b) La graphie des noms de lieu est tout à fait conforme à la Nomenclature autrichienne;
- c) Pour le Vorarlberg, l'usage établi par la Commission de toponymie du Vorarlberg a été strictement suivi;
- d) Les noms dont il n'est pas question aux alinéas b et c ont été écrits selon les éditions les plus récentes de la carte de l'Autriche au 1/50 000;
- e) Il contient une étude minutieuse des meilleures sources cartographiques et géographiques pour les régions pour lesquelles on n'a pas encore publié de feuilles de la carte de l'Autriche au 1/50 000. Des études analogues ont été nécessaires pour trouver la dénomination correcte de grandes étendues et de chaînes de montagnes qui ne figurent pas sur la carte de l'Autriche au 1/50 000, en raison de leurs vastes dimensions. Dans certains cas douteux, il a fallu procéder à une enquête locale.

de cartographie. Ce comité s'occupe non seulement des noms géographiques de Hongrie, mais aussi de la réglementation de l'emploi en hongrois des noms géographiques étrangers.

En ce qui concerne la normalisation des noms de lieu, d'importants progrès viennent d'être accomplis et, maintenant, la forme officielle de ces noms approche de l'orthographe établie par l'Académie des sciences de Hongrie. Ainsi, de nombreuses incertitudes concernant la graphie ont été considérablement réduites.

Pour ce qui est des noms autres que les noms adminis-

tratifs, on a réalisé d'importants progrès grâce à l'établissement d'un recueil d'environ 800 noms. Le projet de liste des noms de cours d'eau, de montagnes, de régions, etc., relevés dans cette collection a été envoyé par le Comité des noms géographiques dans tout le pays aux autorités locales et aux institutions locales qui sont au courant des noms géographiques et de leur utilisation. Le Comité prend ses décisions en tenant compte — autant que possible — des observations qu'il reçoit.

Le Comité a aussi étudié les noms de pays du monde entier et a fixé à leur sujet la forme la plus appropriée à utiliser en hongrois. La liste des noms de pays en hongrois sera publiée avant longtemps.

DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LA THAÏLANDE¹

En Thaïlande, bien qu'il n'existe pas d'organisme national pour énoncer et appliquer une politique concernant les noms géographiques et s'occuper de la normalisation de ces noms, quelques mesures efficaces ont été prises ou commencent à l'être par divers organismes officiels et organisations de recherche.

En 1933, le gouvernement a projeté l'établissement d'une nomenclature géographique pour tout le Royaume. En 1935, cette tâche a été assignée à l'Institut royal. On a bientôt découvert que la documentation de base recueillie par les différents cadres de l'enseignement dans tout le pays n'offrait pas les garanties suffisantes pour pouvoir être enregistrée dans la nomenclature. L'Institut a donc dû revoir et étudier chaque nom séparément et les renseignements y relatifs. La décision de l'Institut sur chaque nom a été reconnue comme la plus autorisée.

Outre l'établissement d'une nomenclature, l'Institut royal a institué, en 1939, un système de latinisation.

Avec l'Institut royal, le Ministère de l'intérieur est le principal organisme chargé de recueillir et de classer les noms de toutes les divisions administratives. En 1963, un comité a été créé au Ministère de l'intérieur pour s'occuper des noms des divisions administratives. Chaque fois qu'il y a désaccord au sujet d'un nom ou d'un changement de nom, on saisit l'Institut royal qui examine et vérifie.

Le Service géographique royal de Thaïlande procède également au choix et à l'étude des noms géographiques. En 1956, on avait besoin d'urgence d'un grand nombre de noms géographiques pour l'établissement de cartes à grande échelle du Royaume. Pendant la phase de la classification, les noms ont été recueillis sur le terrain. Pour ce faire, les enquêteurs qualifiés ont interrogé les fonctionnaires et les habitants locaux. Les noms ont été examinés et collationnés avec les vieilles cartes existantes et avec les listes du Ministère de l'intérieur avant d'être utilisés dans la publication de cartes.

Quand on a découvert que de nombreux noms géographiques des nouvelles cartes ne concordaient pas avec ceux d'autres sources, le Service géographique royal de Thaïlande a constaté qu'il fallait créer d'urgence un corps organisé chargé de la normalisation des noms géographiques. Cette section s'emploie maintenant, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux compétents, à résoudre les problèmes que posent les noms géographiques. Le Service géographique royal de Thaïlande a élaboré un programme de longue haleine en vue de vérifier sur place les noms géographiques contestables. Les résultats de cette vérification sur les lieux

D'autre part, le Comité se propose de réglementer l'emploi et la graphie des noms géographiques jugés les plus importants concernant des régions extérieures à la Hongrie.

Le Comité participe à la tâche très importante qu'est le recueil des noms géographiques de Hongrie. Ce travail, qui se poursuit depuis plusieurs années, est en partie bénévole, en partie rémunéré. Grâce à lui le rassemblement est presque achevé dans plusieurs départements et un département en a déjà publié les résultats. Les noms recueillis et systématisés de cette façon servent de base à une normalisation aussi complète que possible des noms géographiques de Hongrie.

seront utiles à tout organisme qualifié, actuel ou futur, qui les examinera en vue de normaliser ces noms.

Il est maintenant urgent de prendre des mesures pour résoudre les problèmes que pose la normalisation des noms géographiques. Une organisation privée de recherche qui s'occupe actuellement de ce projet pour le gouvernement — le Système d'information sur les villages — a besoin non seulement de noms de lieu thaïs et latinisés normalisés, mais aussi de noms officiellement admis sur lesquels il puisse édifier sa base de données sur les villages. Une collaboration étroite avec le Service géographique royal de Thaïlande et l'Institut royal en vue de dresser une liste officielle des noms des divisions administratives de premier et de deuxième ordre (71 *changwats*, 550 *amphoes* et *amphoes* principaux) de la Thaïlande a fait découvrir qu'il n'existait aucune liste officielle de noms de *changwats* ou d'*amphoes* en caractères thaïs. Plusieurs listes qualifiées d'officielles avaient été établies, mais il n'y en avait pas deux d'entre elles sur lesquelles les graphies thaïes fussent entièrement concordantes. La latinisation de ces noms n'était pas uniforme non plus.

Devant cet état de choses, l'établissement d'une nouvelle liste a été entrepris immédiatement. De décembre 1966 à mars 1967, le Service géographique royal de Thaïlande a dressé la liste de tous les *changwats*, *amphoes* et *amphoes* principaux et l'a soumise au Comité de l'Institut royal, qui a soigneusement examiné chaque nom. Certaines graphies thaïes, qui avaient été utilisées dans le décret publié au Journal officiel royal, ont été modifiées. Ces modifications ont toutes été faites conformément aux règles d'orthographe thaïe que le Comité avait énoncées dans le dictionnaire thaï de 1950. La latinisation a été vérifiée avec un soin égal. Le Gouvernement thaïlandais a déclaré officiels les noms de divisions administratives des deux niveaux les plus élevés qui figurent sur la nouvelle liste.

Maintenant, les noms des deux divisions administratives inférieures — les *tambons* et les *mubans* — ont été choisis en vue de la normalisation. Cette tâche a été confiée à un comité chargé d'établir un répertoire officiel des divisions administratives, constitué par le Ministre de l'intérieur en mai 1967 et composé de représentants du Ministère de l'intérieur, de l'Institut royal, du Service géographique royal de Thaïlande et du Bureau national de statistique. Un sous-comité a été chargé de recueillir des noms sur les listes du Ministère et du Bureau national de statistique en vue de dresser la liste la plus sûre. Sur cette liste apparaîtra toujours la graphie thaïe accompagnée de sa latinisation.

Le Gouvernement thaïlandais est sensible à l'encouragement donné par l'Organisation des Nations Unies. Il espère pouvoir instituer très prochainement un organisme national qui s'occupera des noms géographiques.

¹ Le texte original de ce document a paru sous la cote E/CONF. 53/L.17.